



Plan de Progrès PEFC 2013-2018

Objectif 1 : Etablir une planification globale de la politique de gestion forestière durable, basée sur des sources d'information intégrées et des plans de gestion multifonctionnels

Actions
1A Participer à l'élaboration d'un programme forestier régional et le proposer à l'adoption par le Gouvernement wallon
1B Favoriser la mise à disposition des décideurs, des gestionnaires et propriétaires forestiers d'une source libre de données alphanumériques et cartographiques intégrées
1C Continuer le développement de plans d'aménagements ou de documents de gestion intégrés

Objectif 2 : Vulgariser les notions de gestion durable des forêts et de développement durable auprès du grand public et des institutions publiques

Actions
2A Développer des campagnes d'information sur la gestion durable des forêts auprès du grand public et des écoles
2B Développer des campagnes de promotion de l'utilisation du bois dans les usages à long terme et d'information sur le bénéfice environnemental de cette utilisation
2C Informer et former les propriétaires et gestionnaires forestiers à la gestion forestière durable
2D Favoriser les échanges d'expériences entre propriétaires certifiés

Objectif 3 : Adapter la fiscalité successorale aux contraintes spécifiques de la gestion durable des forêts

Actions
Introduire auprès du Ministère compétent une proposition d'adaptation de la fiscalité successorale de manière à ce que tout propriétaire d'un bien forestier situé en Région wallonne (non-résidents y compris) puisse bénéficier de la mesure d'exonération des droits de succession et de donation sur la valeur des bois sur pied

Objectif 4 : Améliorer l'équilibre entre forêt et grand gibier

Actions
4A Renouveler la présentation au Ministre compétent du programme d'actions régional en faveur de l'équilibre forêt gibier
4B Etablir et mettre en œuvre le programme d'actions régional dont le GT PEFC a la maîtrise.

Objectif 5 : Assurer le suivi et le maintien/l'amélioration de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers, notamment en tenant compte de l'impact des changements climatiques

Actions
5A - Mettre en application les recommandations du groupe de travail forêt- climat.
5B - Améliorer la diversité génétique dans les nouvelles régénérations, via la régénération naturelle ou via la plantation d'origines variées et bien adaptées à la station
5C - Favoriser l'installation et le maintien de peuplements mélangés, en âges, structures et en essences.
5D – Mettre à jour le fichier écologique des essences et le guide de boisement des stations forestières de Wallonie

Objectif 6 : Assurer une meilleure connaissance de l'impact de la dissémination d'essences et d'écotypes allochtones et un meilleur contrôle de leur utilisation

Actions
6A Participer à l'identification des espèces et écotypes allochtones à risques élevés
6B Encadrer l'utilisation de nouvelles essences ou d'écotypes allochtones et sensibiliser les propriétaires

Objectif 7 : Identifier les objectifs de conservation à promouvoir pour les différents écosystèmes forestiers et biotopes clés, en ce compris les systèmes de gestion traditionnels, dans l'ensemble du domaine forestier

Actions
7A Inventorier et cartographier les habitats de grande valeur biologique et en particulier, identifier le réseau subsistant de forêts anciennes et mettre à disposition des décideurs, des gestionnaires et propriétaires forestiers les cartes des forêts anciennes
7B Identifier les objectifs de conservation à promouvoir pour les différents écosystèmes forestiers et biotopes clés, en ce compris les systèmes de gestion traditionnels (taillis, taillis-sous-futaies, vieux peuplements de pins noirs d'Autriche), dans l'ensemble du domaine forestier

Objectif 8 : Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques forestières

Actions
8A Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires forestiers à la mise en œuvre de la Circulaire Biodiversité (forêt publique) et du Guide Biodiversité (forêt privée)
8B Evaluer les conséquences socio-économiques et environnementales de l'application de la circulaire biodiversité en forêt soumise, de Natura 2000 et du Code Forestier

Objectif 9 : Améliorer la qualité du travail en forêt

Actions
9A Mettre en place un régime d'agrément des exploitants et entrepreneurs forestiers
9B Organiser des programmes de formation et d'information des intervenants en forêt aux méthodes d'exploitation et de travaux garantissant la gestion durable et la sécurité au travail
9C Promouvoir l'utilisation des cahiers des charges d'exploitation existants
9D Organiser des programmes de formation des propriétaires/gestionnaires
9E Promouvoir l'utilisation d'huiles biodégradables en forêt

Objectif 10 : Œuvrer à une meilleure intégration horizontale et verticale des différents niveaux de la filière forêt-bois

Action
10A Soutenir une plate-forme de la filière forêt-bois
10B Soutenir une gestion cohérente du cycle du carbone dans la filière bois

Objectif 11 : Améliorer l'accessibilité du tourisme lent en forêt

Actions
11A Clarifier le statut des chemins et sentiers, ainsi que leur accessibilité
11B Promouvoir la concertation entre propriétaires et usagers dans le but de favoriser la cohérence des itinéraires
11C Promouvoir l'éducation et l'information claire aux usagers de la forêt.

Objectif 12 Production forestière

Actions
Sensibiliser les propriétaires à la nécessité de régénérer sa forêt après exploitation afin de maintenir la fonction de production ligneuse